



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôles**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

**Direction de l'Ordre Public et des Sécurités
Unité Réglementation et Sécurité Routières
Coordination Départementale de Sécurité Routière**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2022
ORIENTATIONS D'ACTIONS**

**1) Les usagers vulnérables et le partage de la route :
piétons, cyclistes, usagers de deux-roues motorisés**

Axes directeurs	Orientations d'actions
<i>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant des usagers vulnérables</i>	<ul style="list-style-type: none">• sensibiliser sur la fragilité des usagers vulnérables et la nécessité d'éviter les risques (absence d'équipement de protection, rappeler l'importance du « voir et être vu » surtout la nuit, usage de substances psychoactives et conduite, vitesse inadaptée, deux-roues motorisés modifiés, non respect du code de la route, besoin de se former)• promouvoir l'importance du port des équipements de protection individuelle obligatoires (casque et gants homologués) et facultatifs (vêtements et accessoires à haute visibilité, vêtements renforcés)• sensibiliser les usagers (automobilistes, utilitaires, poids lourds) à la vulnérabilité particulière de ces usagers (usage des clignotants, vérification des angles morts, prise en compte des distances d'arrêt)• sensibiliser les conducteurs peu expérimentés quel que soit leur âge (usager novice, reprise de la moto) et réaliser des actions post-permis à destination des conducteurs de motos (reprise de guidon, ateliers de perfectionnement technique, rallyes encadrés, journée "circuit" encadré) en mobilisant les forces de l'ordre, les moto-écoles et les fédérations sportives• réaliser des actions à destination des conducteurs de cyclomoteurs (connaissances théoriques et pratiques) en valorisant les conduites responsables• sensibiliser les conducteurs sur l'entretien de leur véhicule• informer sur les modifications techniques des deux-roues-motorisés et sur la dangerosité de certaines pratiques• sensibiliser les techniciens de l'infrastructure et les élus à la pratique d'un deux-roues motorisés

	<ul style="list-style-type: none"> • rappeler l'importance du respect des règles de sécurité routière pour se déplacer en toute sécurité sur l'espace routier
<p>Amplifier les actions « deux-roues motorisés" (2RM) en lien avec le réseau des partenaires (Fédérations sportives, forces de l'ordre, associations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • réunir régulièrement les acteurs du milieu motocycliste pour favoriser le dialogue (motos clubs, associations, structures professionnelles de la vente/réparation, enseignants de la conduite) et développer un partenariat préventif • sensibiliser les usagers de deux-roues motorisés au respect des limitations de vitesse, à l'adaptation des trajectoires en fonction de l'environnement traversé

2) Les substances psychoactives : alcool/stupéfiants

Axes directeurs	Orientations d'actions
<p>Informier et sensibiliser en rappelant les règles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • informer sur les effets de la consommation d'alcool et/ou de drogues (effet sur le champ visuel, allongement des temps de réaction, diminution des réflexes) • sensibiliser aux risques liés à l'alcool et aux drogues sur la conduite à tous les stades du développement de l'adolescent usager de la route et lors de la formation à la conduite • renforcer la prise de conscience du risque : rappeler les règles concernant l'alcool et les stupéfiants et celles concernant la conduite après en avoir consommé (communiquer sur le pourquoi des règles et sanctions applicables) • sensibiliser aux conséquences de la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants et promouvoir la modération des consommations de substances psychoactives • lutter contre les idées reçues, les idées erronées concernant les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets • poursuivre et développer les initiatives de « conducteur désigné », les dispositifs de raccompagnement • apprendre aux usagers à estimer leur consommation d'alcool, encourager l'autocontrôle d'alcoolémie et valoriser le principe du conducteur sobre • développer le dépistage précoce des comportements liés à l'alcool et aux stupéfiants • améliorer la communication en l'adaptant à la cible et en exploitant le média le plus approprié suivant le public visé; • développer des actions d'information dans les établissements scolaires et les entreprises • organiser des campagnes locales de prévention sur les risques liés aux addictions • accompagner le développement du recours à l'éthylotest antidémarrage à titre administratif ou judiciaire

<p>Sensibiliser et former les acteurs en contact avec les consommateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser les organisateurs de soirées festives (particuliers, établissements, associations) sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants pour les conducteurs et pour les usagers vulnérables • promouvoir la vente de boissons non alcoolisées • promouvoir la mise en place de dispositifs de prévention dans l'organisation des manifestations festives • augmenter le niveau de connaissance des acteurs de la sécurité routière • s'assurer du respect de la réglementation applicable à l'égard des établissements vendant de l'alcool, notamment l'obligation de mise à disposition d'éthylotests
------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3) La vitesse excessive et/ou inadaptée

<p>Axes directeurs</p>	<p>Orientations d'actions</p>
<p>Respect des règles élémentaire de prudence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mettre l'accent sur les conduites et comportements à risque, quel que soit le mode de déplacement • sensibiliser les usagers sur les conséquences de vitesses inadaptées • agir sur la pratique de vitesses excessives en sensibilisant les usagers au respect des règles du code de la route et aux conséquences du non-respect de ces règles • sensibiliser les conducteurs sur les notions de freinage et de distance de sécurité • promouvoir l'éco-conduite (conduite apaisée) en communiquant sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive • sensibiliser au partage de la route (respect des règles de circulation) • sensibiliser les usagers au port de la ceinture de sécurité et autres équipements de sécurité et sur les dangers liés à l'usage des distracteurs (téléphone au volant) • sensibiliser les usagers de deux-roues motorisés à la maîtrise de la vitesse • mener des campagnes sur la nécessité de contrôler régulièrement l'état de son véhicule (organes de freinage, état pneu et gonflages , huile) • sensibiliser au fait que les aides à la conduite (régulateurs, ABS) sont positives pour la sécurité mais n'exonèrent pas le conducteur d'une vigilance soutenue • profiter des manifestations sur le territoire départemental pour sensibiliser le grand public
<p>Communiquer sur les aménagements concourant à l'apaisement des vitesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • former, informer les élus et les concepteurs routiers sur ces aménagements (zones de rencontres, zones 30, aménagements en agglomération) • informer et sensibiliser les usagers sur ces aménagements

	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire • optimiser et simplifier la lisibilité de la signalisation routière • adapter les entrées d'agglomérations à l'environnement afin de rendre les limitations de vitesse lisibles et efficaces
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4) Les jeunes

Axes directeurs	Orientations d'actions
<i>Accentuer la prévention en renouvelant le discours auprès des jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser à la sécurité routière dès le plus jeune âge et durant tout le cursus scolaire • mettre en place un projet pédagogique éducatif en lien avec l'éducation nationale • favoriser les rencontres entre les acteurs : parents d'élèves, élus, directeurs d'établissement accueillant de jeunes, enseignants, animateurs, organisateurs de transport, transporteurs, conducteurs d'autocars, ... dans le but de sécuriser les déplacements • participer à la formation des jeunes dans le cadre du passage de l'APER et des ASSR 1 et 2. Informer jeunes et parents sur le dispositif de formation et les attestations réglementaires, permis spécifiques aux deux-roues motorisés • favoriser et promouvoir les initiatives des jeunes en faveur de la sécurité routière. Promouvoir les actions montées par les pairs, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple) • sensibiliser dans les collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et associations étudiantes aux risques encourus dans les déplacements lors de la prise d'alcool et/ou de stupéfiants • promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite • proposer des actions de formation post-permis pour les jeunes conducteurs • travailler avec les structures professionnelles et associatives à poursuivre le développement d'un partenariat préventif • augmenter l'impact des actions de prévention par une plus forte médiatisation et utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention • utiliser les réseaux sociaux et les sites pour diffuser des messages de prévention
<i>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant de jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre et développer les actions d'information et de sensibilisation pour prévenir les comportements à risques : alcool, stupéfiants, vitesse excessives, usage des distracteurs au volant, respect des règles de circulation, port des équipements de sécurité à pied, à vélo et en deux-roues motorisés (casque, gilets à haute visibilité, gants)

	<ul style="list-style-type: none"> • informer, sensibiliser les parents, grands-parents et professionnels de la petite enfance sur la réglementation en vigueur relative aux systèmes de retenue • rappeler l'importance du respect des règles de conduite
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5) Le risque routier professionnel

Axes directeurs	Orientations d'actions
<p><i>Sensibiliser les employeurs et les employés aux risques routiers professionnels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les salariés dans les entreprises aux risques routiers liés au trajet domicile-travail et aux déplacements professionnels • informer sur les obligations de l'employeur et sa responsabilité • encourager les employeurs à proposer des formations, des actions de sensibilisation et des informations de sécurité routière à leurs employés (plan de prévention aux risques routiers professionnels, actions dans le cadre des 7 engagements pour une route plus sûre) • renforcer les actions d'information et de sensibilisation, notamment dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et les lycées professionnels, en lien avec le tissu professionnel, les forces de l'ordre, le monde médical et les professionnels de la conduite • sensibiliser les agents à la préparation de leurs déplacements et à prévoir un délai de sécurité permettant d'assurer leur ponctualité • sensibiliser les entreprises à l'utilisation du numérique (audioconférence, visioconférence, télétravail,...) pour limiter les déplacements • promouvoir les formations à la conduite et à l'éco-conduite
<p><i>Organiser des actions et promouvoir le management de la prévention</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • développer un réseau de référents sécurité routière en entreprise et les former aux risques routiers professionnels • rappeler aux employeurs leurs obligations et leurs responsabilités • promouvoir les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et dans les administrations • intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels (risque routier, comportements, addictions, vitesse)

6) Les seniors

Axes directeurs	Orientations d'actions
<p>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant des seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les acteurs de la sécurité routière comme les forces de l'ordre aux problématiques liées au vieillissement (seniors et sécurité routière) • sensibiliser les autres usagers à la vulnérabilité particulière des seniors • développer des actions de sensibilisation au risque routier pour les seniors (risques piéton senior) • former les seniors sur la remise à niveau théorique du code de la route et de la pratique de la conduite (actualisation des connaissances des règles de circulation, audit de conduite) • rappeler l'importance du respect des règles élémentaires de prudence • développer des stages de sensibilisation dédiés aux seniors et les rendre incitatifs à la suite d'un accident et/ou d'une infraction grave • sensibiliser à l'importance d'être vu surtout la nuit • favoriser la mobilité en transport en commun
<p>Sensibiliser, conseiller les seniors sur le contrôle de leur état de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser sur la prise de conscience par les seniors de leurs limites dans l'acte de conduire au-delà d'un certain âge • organiser des conférences et des ateliers "santé et conduite" en sensibilisant sur la diminution des capacités physiques (diminution des réflexes, vue, audition, motricité) • promouvoir le contrôle des aptitudes à la conduite avec audiomètre, visiomètre et réactiomètre • sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite • communiquer sur les modes de transports alternatifs à privilégier quand l'état de santé incite à ne pas conduire
<p>Sensibiliser le réseau des partenaires intervenants auprès des seniors aux problématiques de sécurité routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • recenser les acteurs et partenaires amenés à côtoyer un public senior dans le cadre de leurs activités. Mobiliser ce réseau d'intervenants à communiquer sur les messages de prévention les concernant • développer un partenariat préventif avec les structures sociales, professionnelles ou associatives